



## CONCOURS DE DESSIN

### AGIR AU QUOTIDIEN POUR LA PLANÈTE



Du 18 septembre au 8 octobre se déroulent les **Semaines européennes du développement durable**. AB-Habitat propose aux enfants habitant dans ses résidences d'y participer par un concours de dessin. Le thème de cette année sera « **AGIR AU QUOTIDIEN POUR LA PLANÈTE** » afin de mettre en avant les actions de tous les jours que chaque enfant fait avec sa famille pour le bien de notre planète.

Il y aura de belles récompenses pour tout le monde et des prix pour les plus beaux dessins !

#### Comment m'inscrire ?

Grâce à la fiche d'inscription ci-dessous que tu as récupérée dans ton agence de proximité\* ou téléchargée sur le site internet d'AB-Habitat. Elle sera à déposer complétée et signée, comme le règlement au verso, avec ton dessin.

#### Quand et où déposer mon dessin ?

Tu pourras déposer ton dessin à ton agence de proximité\* du 20 au 28 septembre entre 9h30 et 12h le matin et 13h et 17h30 l'après-midi (sauf les mardis et jeudis matins).

### FICHE D'INSCRIPTION à compléter

Nom et prénom de l'enfant : .....

Âge de l'enfant : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

Contact du représentant légal (téléphone et/ou mail) : .....

.....

Le ... / ... / 2021

#### \*Agence de Bezons

10, allée Saint-Just - 95870 Bezons

#### Agence du Centre-ville

3, avenue Gabriel Péri - 95100 Argenteuil

#### Agence du Val d'argent

3, place d'Alembert - 95100 Argenteuil

#### Agence d'Orgemont

9, allée du Dr Lamaze - 95100 Argenteuil

Signature du représentant légal



**AB.H**abitat

Coopérative HLM

+



## RÈGLEMENT DU CONCOURS

- 1°- Tu peux participer si tu as entre 3 et 10 ans. C'est un dessin par enfant.
- 2°- Ton dessin doit illustrer le thème donné cette année et être en format A4 au maximum.
- 3°- Ton dessin ne doit pas représenter des choses interdites (AB-Habitat se réserve le droit de ne pas accepter une participation).
- 4°- Tu pourras déposer ton dessin à ton agence de proximité\* du 20 au 28 septembre entre 9h30 et 12h le matin et 13h et 17h30 l'après-midi (sauf les mardis et jeudis matins).
- 5°- Une remise de prix sera organisée le mercredi 6 octobre à 16h pour les trois premiers prix de chaque agence. Un prix spécial sera également donné et ce dessin paraîtra en couverture du prochain magazine des locataires *Bonjour*.
- 6°- Le jury sera composé de professionnels de ton agence de proximité.
- 7°- Tous les dessins seront exposés en agence pour être vus de tous.
- 8°- Le représentant légal de l'enfant doit être le signataire du présent règlement et de la fiche d'inscription.
- 9°- J'autorise AB-Habitat à utiliser mon dessin dans sa communication (internet et réseaux, magazine *Bonjour*).
- 10°- J'autorise également AB-Habitat à prendre des photos de mon enfant participant à ce concours et à reproduire ultérieurement ces clichés, représentant mon enfant, sur différentes publications, dont le magazine des locataires *Bonjour*. Je concède donc à AB-Habitat, à titre gracieux, les droits d'exploitation de ces images pendant 3 ans\*.



Signature du représentant légal

\*Les données à caractère personnel saisies sur le présent ce document feront l'objet d'un traitement par AB-Habitat. En complétant et signant ce document, vous consentez à leurs utilisations par les services autorisés d'AB-Habitat, pour l'organisation, la gestion et la valorisation du concours et à cette seule fin. Vos données seront détruites à l'issue des 3 ans ou en cas de retrait de votre consentement.

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement et d'effacement des données vous concernant en adressant une demande écrite auprès d'AB-Habitat, par courrier au siège social d'AB-Habitat – 203 Rue Michel Carré 95870 Bezons ou auprès du délégué à la protection des données (DPO) - [dpo@ab-habitat.fr](mailto:dpo@ab-habitat.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.